

# Fiche d'info financière Assurance-Vie Branche 21

## KID'S PLAN

→ <b>Type d'assurance-vie</b>	Kid's Plan est une assurance vie classique avec rendement garanti et une participation bénéficiaire.																																				
→ <b>Garanties</b>	<p><b>Garantie principale :</b> Le kid's PLAN est une assurance-vie à plusieurs facettes :</p> <p>La garantie principale consiste en une assurance « capital différé avec contre-assurance des primes » souscrite sur la tête d'un enfant (âgé de 0 à 15 ans au moment de la souscription). Ceci garantit, en cas de vie au terme du contrat, à cet enfant un capital ou, en cas de décès de l'enfant, le remboursement des primes déjà versées au bénéficiaire désigné.</p> <p>A cette garantie principale vient s'ajouter une garantie de bonne fin. Celle-ci assure, en cas de décès de la personne assurée, la continuation du plan d'épargne et le versement des primes futures jusqu'au terme du contrat.</p> <p>Outre la garantie de bonne fin, la garantie « exonération de primes en cas d'invalidité du preneur d'assurance » est également prévue. Cette garantie prévoit, en cas d'invalidité totale ou partielle (dès 25%), temporaire ou définitive la prise en charge des primes dues proportionnellement au degré d'incapacité et tant que l'assuré est en état d'incapacité de travail.</p> <p>Enfin, une quatrième garantie vient se greffer aux précédentes. Cette dernière consiste en une garantie en cas d'invalidité grave de l'enfant bénéficiaire. En cas de survenance d'un tel événement, Bâloise Vie Luxembourg S.A. verse le capital invalidité de 10.000 EUR et rembourse la valeur de rachat théorique existant sur le contrat au moment de la survenance de cette invalidité.</p>																																				
→ <b>Public cible</b>	Ce produit s'adresse à tout client, souhaitant réserver un capital d'épargne à un enfant.																																				
→ <b>Rendement</b>	<p><b>Taux d'intérêt garanti.</b> Taux d'intérêt garanti de 0.75%. Ce taux porte sur la partie épargne de la garantie principale (capital différé avec contre-assurance des primes).</p>																																				
→ <b>Rendements du passé</b>	<p><b>Participation bénéficiaire</b> En complément aux prestations assurées, Bâloise Vie Luxembourg S.A., octroiera, à chaque échéance anniversaire (pour autant que le taux de participation aux bénéfices soit supérieur au taux technique du contrat), de la participation aux bénéfices. Cette attribution bénéficiaire viendra augmenter gratuitement et de manière définitive la prestation assurées en cas de vie au terme du contrat.</p> <p><b>Participation bénéficiaire (PB)</b> Les pourcentages de PB sont d'application sur la valeur de rachat théorique à l'échéance principale de l'année d'attribution de la PB.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Sur base d'un taux garanti de</th> <th>PB classique</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>01/01/2007 → 30/06/2007 :</td> <td>2,25%</td> <td>1,00%</td> </tr> <tr> <td>01/07/2007 → 31/12/2007 :</td> <td>2,75%</td> <td>0,50%</td> </tr> <tr> <td>01/01/2008 → 31/12/2008 :</td> <td>2,75%</td> <td>1,00%</td> </tr> <tr> <td>01/01/2009 → 31/03/2009 :</td> <td>2,75%</td> <td>0,95%</td> </tr> <tr> <td>01/04/2009 → 28/02/2011 :</td> <td>2,25%</td> <td>1,45%</td> </tr> <tr> <td>01/03/2011 → 01/04/2012 :</td> <td>2,25%</td> <td>0,95%</td> </tr> <tr> <td>01/04/2012 → 14/05/2013. :</td> <td>1,75%</td> <td>1,15%</td> </tr> <tr> <td>15/05/2013 → 30/06/2013 :</td> <td>1,75%</td> <td>1,00%</td> </tr> <tr> <td>01/07/2013 → 30/04/2015 :</td> <td>1,50%</td> <td>1,25%</td> </tr> <tr> <td>01/05/2015 → 30/06/2015 :</td> <td>1,50%</td> <td>0,75%</td> </tr> <tr> <td>01/07/2015 → ..... :</td> <td>0,75%</td> <td>1,50%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les rendements du passé ne constituent pas de garantie pour le futur.</p>	Année	Sur base d'un taux garanti de	PB classique	01/01/2007 → 30/06/2007 :	2,25%	1,00%	01/07/2007 → 31/12/2007 :	2,75%	0,50%	01/01/2008 → 31/12/2008 :	2,75%	1,00%	01/01/2009 → 31/03/2009 :	2,75%	0,95%	01/04/2009 → 28/02/2011 :	2,25%	1,45%	01/03/2011 → 01/04/2012 :	2,25%	0,95%	01/04/2012 → 14/05/2013. :	1,75%	1,15%	15/05/2013 → 30/06/2013 :	1,75%	1,00%	01/07/2013 → 30/04/2015 :	1,50%	1,25%	01/05/2015 → 30/06/2015 :	1,50%	0,75%	01/07/2015 → ..... :	0,75%	1,50%
Année	Sur base d'un taux garanti de	PB classique																																			
01/01/2007 → 30/06/2007 :	2,25%	1,00%																																			
01/07/2007 → 31/12/2007 :	2,75%	0,50%																																			
01/01/2008 → 31/12/2008 :	2,75%	1,00%																																			
01/01/2009 → 31/03/2009 :	2,75%	0,95%																																			
01/04/2009 → 28/02/2011 :	2,25%	1,45%																																			
01/03/2011 → 01/04/2012 :	2,25%	0,95%																																			
01/04/2012 → 14/05/2013. :	1,75%	1,15%																																			
15/05/2013 → 30/06/2013 :	1,75%	1,00%																																			
01/07/2013 → 30/04/2015 :	1,50%	1,25%																																			
01/05/2015 → 30/06/2015 :	1,50%	0,75%																																			
01/07/2015 → ..... :	0,75%	1,50%																																			

→ **Frais et primes de risque** Les primes pour les garanties complémentaires optionnelles sont reprises sur le contrat.

La prime pour la couverture décès et les frais sont inclus dans la prime de la garantie principale : aucun autre frais ne sera mis à charge du client, qui est certain de percevoir les capitaux garantis dans le contrat + l'éventuelle participation aux bénéfices (sous réserve que toutes les primes soient payées).

**Rachat/Réduction**

En cas de rachat/réduction, une sanction pour rupture anticipée du contrat est intégrée dans le calcul, les montants de rachat/réduction figurent dans le contrat.

Cependant, lorsque la durée du contrat dépasse les 10 ans et dès que l'enfant-bénéficiaire atteint l'âge de 18 ans, des retraits anticipatifs sont possibles à hauteur de maximum 10% du capital terme et ce, chaque année jusqu'au terme du contrat.

→ **Durée** Le terme du contrat doit se situer entre les 18 et 25 ans de l'enfant bénéficiaire.

→ **Prime** Annuelle, semestrielle, trimestrielle et mensuelle et possibilité de versements libres.

→ **Fiscalité** (résidents luxembourgeois) La prime est déductible du revenu imposable jusqu'aux plafonds ci-dessous :

**Montants maxima déductibles à partir du 1er janvier 2002**

	Sans conjoint	Avec conjoint
Contribuable	672 €	1 344 €
Contribuable avec 1 enfant	1 344 €	2 016 €
Contribuable avec 2 enfants	2 016 €	2 688 €
Contribuable avec 3 enfants	2 688 €	3 360 €

**Voici les règles les plus courantes :**

- Puisque le contrat prévoit un versement en cas de vie au terme, la durée de souscription minimale est de 10 ans.
- Sont prises en considération les primes couvrant les risques et formant l'épargne du contribuable ainsi que ceux de son conjoint et des enfants entrant en ligne de compte pour la détermination de sa côte d'impôt.
- Les primes ne sont soumises à aucune taxe pour les résidents luxembourgeois.
- Au terme, le capital versé est exempt d'impôt sur le revenu.
- dans le cas d'un versement sous forme de rente, celle-ci est imposée comme revenu supplémentaire.
- En cas de décès d'un résident, l'assureur doit informer l'administration de l'enregistrement du capital décès versé.

→ **Rachat** Par rachat du contrat, on entend la résiliation anticipée de l'assurance par le preneur d'assurance. Indemnités de rachat : voir rubrique frais

→ **Information** **Garanties principales**

- Valeurs de rachat et de réductions indiquées sur le contrat original.
- information annuelle sur le niveau de la participation bénéficiaire.
- En début d'année, certificat des primes émises l'année précédente.

**Mir maachen lech méi sécher.  
Votre sécurité nous tient à cœur.**

www.baloise.lu

Baloise Vie Luxembourg S.A. | Siège social : 23, rue du Puits Romain | L-8070 Bertrange | R.C.S. Luxembourg B 54 686  
Société de droit luxembourgeois au capital social de € 32.680.320 | Tel. : +352 290 190-1 | Fax : +352 290 190 462